

feuille qui va prendre chaque jour, le mot d'ordre à l'hôtel de la présidence.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

C'est lundi prochain que viendra la discussion sur le projet de loi Victor Lefranc. Bien que M. Thiers ne parle plus du projet et ne manifeste plus contre les remaniements de la commission, l'hostilité des premiers jours, ce silence ne laisse pas d'inspirer des inquiétudes. Que le gouvernement cède sur l'article 2, rien de plus probable, mais montrera-t-il la même flexibilité vis-à-vis de l'article 1er ? C'est ici que des doutes s'élèvent. On croit généralement que M. Thiers militera pour introduire dans cet article une sanction expresse du régime républicain. La gauche, naturellement, appuiera les efforts de M. Thiers et si l'article 1er était repoussé, se rallierait à l'amendement de Marcel Barthe. Dans le cas d'un échec complet, on pense que M. Victor Lefranc donnerait sa démission.

Le bruit court que M. Rouher est presque décidé à prendre part au débat. Ses amis se proposent, paraît-il, de déposer un amendement tendant à faire respecter les droits et l'autorité du suffrage universel. M. Prax-Paris, qui s'est fait un des premiers inscrire, céderait à un moment donné son tour de parole à M. Rouher.

A propos de suffrage universel et de publicité, je dois vous dire que M. Thiers regarde comme chimériques les espérances que fondent les bonapartistes sur un appel au peuple. Le parti impérialiste, disait-il à la réception d'hier soir, ne réunirait pas plus de 1,500,000 voix. Les paysans vendent très-bien leurs denrées et ne désirent aucun changement; quant aux révolutionnaires ils sont vaincus; leur état-major est aujourd'hui complètement disloqué.

Les réfugiés de Genève ont voulu, il est vrai, tenter un mouvement sur les frontières de l'Est, mais les précautions militaires, prises à temps, ont suffi pour mettre en fuite ces échappés de la Commune. D'un autre côté, la police a mis la main sur des ballots de circulaires, que Karl Marx envoyait aux membres français de l'Internationale.

Les bonapartistes ne sont pas plus en état de faire des démonstrations hostiles. Demain, 16 mars, quelques-uns d'entre eux ont bien l'intention de célébrer l'anniversaire de la naissance du prince impérial, mais soyez sûr que tout se bornera à une manifestation de bouquets et de violettes sur le boulevard de l'île d'Elbe. A l'occasion de cet anniversaire, le bruit s'est répandu que l'ex-empereur avait l'intention pour fêter la quinzième année de son fils, d'abdiquer en sa faveur. Cette rumeur propagée depuis deux jours ne rencontre que peu de crédit.

Je vous ai annoncé que la commission des capitulations, ayant à peu près terminé ses travaux, avait décidé de publier les procès-verbaux de ses séances dans les colonnes du Journal officiel. J'apprends aujourd'hui que M. Thiers élève des difficultés contre cette publication. Le président de la République se fonderait sur la nécessité de ne point créer de conflits entre les généraux qui ont déposé et dont la plupart occupent encore en ce moment un service actif dans l'armée. Le maréchal Baraguey d'Hilliers, président de la Commission, a fait plusieurs démarches auprès de M. Thiers, pour résoudre les difficultés pendantes, mais jusqu'ici ses négociations n'ont pas réussi. Il ne serait donc pas impossible qu'un député portât prochainement la question à la tribune.

La droite modérée, dont nous avons été un des premiers à annoncer la formation, compte environ une centaine de membres. Tous les députés qui ont signé le manifeste avant le voyage d'Anvers, feront partie de ce nouveau groupe parlementaire. Hier, deux questions ont été nommées: ce sont MM. le marquis de Montlaur et de Sugy.

Hier, est arrivé de Rome à Versailles, une longue lettre de M. de Geoffroy, ministre de France, à Pékin, chargé par M. de Rémusat d'une mission confidentielle auprès du Saint-Père. D'après les renseignements qui nous sont communiqués, cette lettre aurait trait au projet de départ de Pie IX. Dimanche, M. de Geoffroy, accompagné de M. Deverix, quittera Rome et ira attendre à Brindisi le passage du steamer *Italia* qui doit le conduire en Egypte.

La discussion des pétitions sur la question romaine, qui avait été fixée à demain samedi, sera probablement ajournée encore une fois. La présence du prince Frédéric-Charles à Rome ne serait pas étrangère à cette décision. Plusieurs membres de la droite expriment la crainte de favoriser les intrigues que la Prusse noue en ce moment à Rome, pour amener une rupture entre la France et l'Italie. Si donc, contre toute attente, le débat venait à se produire, la droite modérée ne s'associerait pas à l'ordre du jour motivé qui a été proposé par l'extrême droite. Elle n'aurait l'ordre du jour pur et simple, et dans le cas de l'extrême droite s'abstiendrait, elle se rallierait à l'ordre du jour proposé par M. Albadie de Barrau. Cette circonstance serait motivée, comme le viendrait à l'esprit, par l'abandon de l'Italie.

A l'heure qu'il est, de nombreux enrôlements se font au delà des Alpes, un grand camp est installé à Bari, une commission paritaire inspecte en ce moment même les fortifications de la Spezia et enfin, le service militaire absorbe tous les jeunes soldats en âge de satisfaire à la loi; bons ou mauvais les numéros des conscrits aboutissent à un ordre de rejoindre tel ou tel régiment. Il est vrai que Victor-Emmanuel dit tout haut que ces préparatifs ont pour but de soutenir le trône chancelant de son fils Amédée. Mais est-ce bien contre l'Espagne que ces armements sont dirigés ?

M. de Villemessaut raille avec assez d'humour les journalistes qui ont annoncé la future évolution du *Figaro*; malgré ces plaisanteries un peu forcées, les confrères de M. de Villemessaut ne prennent pas le change et ne croient pas trop se risquer en maintenant leurs premières affirmations. Au reste, les preuves ne se feront pas attendre longtemps. Le retentissement que M. Villemessaut se propose de donner au procès du général Trochu sera le premier gage de ses nouvelles sympathies. Ajoutons que M. Hubert Debrousse, directeur du *Courrier de France*, doit remplacer M. Dumont, comme administrateur du *Figaro* et que M. Robert Mitchell, ex-rédacteur de *l'Etendard*, succéderait à M. Saint-Genest au *Figaro*, il faut dès à présent joindre la *Gazette de Paris*, qui, elle aussi, se dispose à arborer le drapeau de Sedan. La du moins, le changement ne sera pas trop brusque sur les principaux rédacteurs, M. Gaston Gollivet n'a-t-il été le secrétaire particulier de M. Maurice Richard, l'ex-ministre des beaux-arts sous l'empire, et le fidèle Achate de M. Emile Olivier ?

Vous avez sans doute remarqué l'insistance que mettent depuis quelque temps plusieurs journaux à demander le rétablissement des jeux. Ces apologies légèrement immorales, de la rouge et de la noire, ont provoqué ici de nombreux commentaires.

On parle d'un duel entre l'ex-général Gremer et le vice-amiral Saisset. Le général Chanzy servirait de témoin à M. Gremer.

Le matin a dû avoir lieu à Satory l'exécution de Lisbonne, Genton et Préau de Vadel.

La *Gazette des Tribunaux* nous fait connaître les motifs de l'arrestation de M. Motu, banquier, directeur du *Radical*.

M. Motu est prévenu: 1° Du délit de divulguation de secrets; 2° de quatre chefs de banqueroute simple; 3° de quatre délits d'abus de confiance. L'instruction a porté sur l'emploi des fonds de la souscription Baudin dont M. Motu avait été dépositaire. M. Motu comparait le 21 mars devant la 7^{ème} Chambre correctionnelle.

Voici le résultat d'un procès ayant trait à la maison Motu et C^{ie} et qui s'est déroulé hier devant le tribunal de commerce de la Seine. En 1869, un ancien officier d'artillerie, M. Rons, avait acheté du gouvernement français 120,000 fusils réformés. N'ayant pas les ressources suffisantes pour faire le cautionnement exigé par l'Etat, il s'est adressé à M. Motu, qui, à son tour, s'est adressé à M. Menet. MM. Motu et Menet ont fait un acte par lequel ils ont apporté à M. Rons une somme de 60,000 fr., stipulant le remboursement de cette somme sur les premiers bénéfices et le paiement d'une autre somme égale, à titre de commission, plus 10 0/0 sur les bénéfices nets. On se rappelle, fait observer la *Gazette de France*, que la maison Motu et C^{ie} se disait créancière de l'Etat à propos de ces faits par une somme supérieure à son passif. Or, M. Motu n'était qu'intermédiaire et le tribunal lui a alloué hier pour rémunération dans cette affaire 1,500 fr., à raison du concours qu'il a fourni.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Journal officiel* n'est pas arrivé aujourd'hui, mais une dépêche nous annonce qu'il publie un décret instituant des Chambres de commerce à Roubaix, à Tourcoing et à Douai.

Les Chambres consultatives de ces trois villes sont supprimées.

Nous recevons les deux lettres suivantes: Roubaix, le 16 mars 1872.

Monsieur le Rédacteur, Je viens de lire dans votre journal de ce jour, le procès-verbal de la séance de la Chambre syndicale, du 6 mars. J'en suis tout ému; il était convenu que cette séance, où nous n'étions pas en nombre, serait regardée comme simple conversation, et que le procès-verbal n'en serait pas publié. Je crois de mon devoir de protester contre cette manière d'agir, comme je proteste également contre la teneur du procès-verbal, qui n'a reproduit qu'une faible partie de mes arguments. Toute la physionomie de la séance n'a pas été exactement rendue. Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations distinguées. THEODORE FUNCK.

Roubaix, 16 mars 1872.

Monsieur le Rédacteur, J'ai lu avec étonnement dans votre numéro d'hier le procès-verbal d'une séance de la Chambre syndicale tenue le 6 mars. Je suis tout ému.

La Chambre syndicale doit se composer de vingt membres et ses décisions, pour être valables et régulières, doivent être prises au moins par sept membres présents aux séances. Or, le 6 mars, il n'y avait que sept membres présents: la délibération prise n'a donc aucun caractère de validité ni de régularité; et il est heureux que M. le président de la Chambre en ait autorisé la publication.

Au surplus, la députation qui est allée à Versailles, rendra compte de sa mission lors de la réunion générale du 26 courant, et elle espère prouver qu'elle a fait son devoir, au moins autant qu'à certaines personnes, qui la critiquent si vivement aujourd'hui, et qui sont restées inactives lorsque nos intérêts les plus graves étaient en péril. Je vous serai obligé, Monsieur le Rédacteur, d'insérer cette lettre dans votre numéro de ce jour.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués. PAUL SCRÉPEL.

Œuvre de la libération du territoire national

Souscriptions patriotiques à Roubaix.

PREMIERE LISTE.

M. Louis Lefebvre	25,000
Mme veuve Henri Lefebvre	25,000
MM. H. Delattre, père et fils	25,000
(1) W. Dornier-Roisot	25,000
Bossut-Delaouttre	25,000
Motte-Bossut et fils	25,000
Augustin Morel	20,000
J. Bergeaumont	20,000
Bossut-Grimonprez	15,000
(2) Gustave Waitine	15,000
(3) Watinne-Hoveloque	15,000
A. Famechon	10,000
Amédée Pringost	10,000
Richard Desrousseaux	10,000
J.-B. Desrousseaux	10,000
Carvois-Mathieu	10,000
P. Destombes	10,000
Alf. Motte	10,000
F. Duthoit	5,000

Total: 310,000

Une réunion du comité central aura lieu mercredi 20 courant pour entendre les rapports des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour, et pour organiser les souscriptions par atelier.

Le comité a déjà décidé à ce sujet:

- 1° Que les souscriptions devraient être faites sans qu'aucune pression soit exercée sur les travailleurs, qu'ils seraient invités à discuter entre eux la somme pour laquelle ils voudraient s'engager.
- 2° Que les patrons seraient priés de ne faire opérer la retenue du montant des souscriptions que par petites fractions, pour ne pas les gêner dans le gain.
- 3° Que toutes les souscriptions ouvrières, seraient conditionnelles, c'est-à-dire que si le chiffre de 500,000,000 fr. n'était pas atteint, les souscripteurs auraient le droit de se faire remettre la somme qu'ils auraient versée.

Report 310,000

Recettes des sommes déposées à la Mairie de Roubaix pour l'œuvre de la libération du territoire.

Février 6. — Reçu de M. Dominique Rousseau, produit d'une quête faite dans son bal 231

14. — Reçu de MM. De Harchies, Broux, Jansens, et Palandre, produit d'une quête faite le mardi gras 227 24

Reçu des artistes du théâtre pour produit net d'une représentation 200 30

Reçu de M. Carlier, agent d'affaires pour produit d'une quête faite chez lui 23

15. — Reçu de la société la Lyre Roubaissienne, pour produit d'une quête le 13 février 304 64

Reçu de M. le commissaire central, argent trouvé dans un tronç oublié 1 97

23. — Reçu de M. Desmetre, cabaretier, rue de la Lys, le produit d'une souscription faite dans son établissement 35

Mars 12. — Reçu de la société de la Boule d'Or, pour une quête à la mi-carême 195 30

Ensemble 311,222 45

A la date d'hier, Mesdames Delay et Weyer, maîtresses d'institution sur cette ville, viennent d'être autorisées par M. le Préfet à organiser une loterie composée de 2,000 billets à un franc au profit de la souscription nationale pour la libération du territoire.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira jeudi, 21 courant à 8 heures du soir, pour délibérer sur les objets suivants:

1. Budget pour l'entretien de l'Espierre et du Trichon;
2. Redressement de la route de Roubaix à Wattrelos;
3. Avis sur l'emplacement d'une gare à la Madeleine;
4. Prorogation du tarif d'octroi;
5. Divers crédits supplémentaires pour 1871;
6. Achat de terrain rue de Soubise pour une école de filles;
7. Egout du pont de la gendarmerie;
8. Ouverture d'une rue, de celle du Fontenoy à la Chapelle-Carité;

(4) (2) et (3) Souscription pour Roubaix et Arras. Les souscriptions de cette nature sont reçues par la compagnie des Douaniers.

9. Budget du Mont-de-Piété pour 1872;
10. Dépenses des enfants trouvés et abandonnés;
11. Rapport sur l'usage des fonds de la Mairie de Roubaix;
12. Passage de la rue de Soubise;
13. Id. de la rue de la Fontaine-D'Or;
14. Emploi d'un tiers de M. Bonhomme de Barthe;
15. Amélioration de la chaussée de la Pile;
16. Caisse de retraite pour les employés communaux;
17. Cours pour les chauffeurs;
18. Succursale pour le bureau du Métier au Tilleul;
19. Emploi du subsidé reçu pour le cours de tissage;
20. Subsidé pour la caisse de retraite des Pompiers;
21. Projet de taxe d'octroi sur les fourrages;
22. Sommes irrécouvrables du service des eaux;
23. Communications diverses.

C'est à l'ouverture de la session que les conseils généraux vont tenir au mois d'avril, que les commissions permanentes auront à rendre compte de leurs travaux. Cette session paraît, du reste, devoir être importante. Au ministère de l'Intérieur, on prépare les instructions qui seront adressées aux préfets et aux présidents des conseils. D'une autre part, les divers ministères réunissent les documents pour les affaires qui devront être soumises à nos assemblées départementales.

La Commission pour l'examen de la proposition de MM. Testelin et Descaz, tendant à autoriser la fabrication et l'émission d'une somme de 50,000,000 de francs de monnaie de cuivre a nommé: président M. Faray, secrétaire, M. Montgolfier.

La commission chargée, dans le département du Nord, de constater l'aptitude des aspirants aux bourses nationales, départementales et communales dans les lycées et collèges (enseignement classique et enseignement secondaire spécial), se réunira à la préfecture le jeudi 18 avril à 8 heures 1/2 du matin, pour sa première session de l'année 1872.

Pour être admis à l'examen, les candidats doivent, pour l'enseignement classique, avoir neuf ans accomplis et moins de dix-sept ans; pour l'enseignement spécial, dix ans accomplis et pas plus de quinze ans.

Les demandes d'inscription à l'examen seront reçues du 15 mars au 1^{er} avril, à la préfecture (section de l'instruction publique) sur la production: 1° de l'acte de naissance de l'enfant; 2° d'un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

Le programme des matières sur lesquelles les candidats seront interrogés sera remis aux familles qui en feront la demande.

A partir du 16 mars, la Banque de France acceptera à l'escompte les effets sur Lorient.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de l'honorable M. Verley, directeur de la succursale de la Banque à Lille. Par ses connaissances spéciales, la probité de ses relations, par son caractère sûr, dispos aussi par l'obligeance et l'aménité de ses rapports, avec ses concitoyens, M. Verley laissera un long souvenir et de sincères regrets. Il était officier de la Légion d'honneur.

Un homme, âgé de 25 ans environ, et dont l'identité n'a pas pu encore être constatée, a été trouvé hier dans le canal de Roubaix.

La plupart des prévenus dans l'affaire des fournitures de l'armée sont renvoyés devant la police correctionnelle de Lille.

Sont cités à comparaître à l'audience de mardi 19:

MM. Lobert, Meunier-Sterlin, Thorel, Mme Maunier-Sterlin, et quatre fournisseurs anglais.

Il n'a pas encore été statué sur l'affaire relative à Guffroy-Meunier, détenu, et Fontaine-Delannoy, en fuite.

A l'audience correctionnelle d'hier matin, le tribunal de Lille a rendu son jugement dans l'affaire Lambert père et fils, les prétendus comte et vicomte de Montoisson.

Mes inculpés ont été condamnés (le premier par défaut), pour escroquerie, usurpation de titres, détournement de fonds de l'ordinaire des mobilisés, etc.: — le père, placé sous le coup de la récidive légale, en raison de condamnation antérieure, à trois ans de détention, cinq ans de surveillance de la haute police et 50 fr. d'amende; — les fils à 15 mois de détention.

Première Communion.

A l'occasion de la première communion, la librairie Reboux, rue Nain a vuient de recevoir un grand et beau album de *Leçons de prières, Images et Chapelles*.

VILLE DE ROUBAIX.

Centre Pharmacie de Roubaix.

Lundi 18 mars 1872.

L'acide sulfureux.

Cours public de Physique.

Mercredi 20 mars à 8 h. 1/2 du soir.

Etude de l'oreille.

Le 6^e conseil de guerre juge une nouvelle série d'individus impliqués dans un dernier massacre, celui où le sang coula à flots, le massacre de la rue Haxo, qui eut lieu le 26 mai, le 6^e conseil de guerre juge l'archevêque de Paris, le président Bonjean et quatre autres.

Les 47 victimes dont il s'agit aujourd'hui se composaient de 25 gendarmes, 10 gardes de Paris, 10 prêtres ou religieux et deux laïques. La liste portait 50, mais les gendarmes se trouvaient à l'infirmerie et furent à cette circonstance de n'être pas compris dans le massacre. Cette exécution porte à 53 le nombre des étages fusillés. Les autres, c'est-à-dire 260, résumés à 26 gendarmes.

Le fut vers trois heures de l'après-midi, le 26 mai, que 600 fédérés de différents bataillons, ayant à leur tête un officier que le directeur de la Roquette a refusé de faire connaître, arrivèrent à la prison avec un ordre signé Th. Ferré, enjoignant de remettre cinquante étages et autres d'êtres que le peloton pouvait en conduire.

Assisot que l'ordre de Ferré lui fut donné, François, le directeur de la prison, remit au brigadier-chef une liste sur laquelle étaient inscrits 12 ou 15 noms d'étages de la 4^e section. Romain transmit cet ordre au sous-brigadier pour aller exécuter lui-même celui qui concernait les prêtres et les laïques.

« Ce fut alors qu'en entrant dans le corridor, il cria: «Antonin! il n'est pas d'ici; qu'on se range et qu'on réponde.» et il fit l'appel des noms inscrits sur la liste.

A cette brusque interpellation, les anges redoublèrent parmi les étages. Cependant ils eurent la force de ne rien faire paraître. Ils s'étaient mutuellement préparés à mourir et se rangèrent docilement à la voix du dieu-chef. L'un d'eux, le père de Beugy, dont Romain prononçait mal le nom, s'approcha pour lire sur la liste et dit simplement: «de Beugy, c'est moi.» et il alla se placer à côté des autres victimes.

A deux pas de lui, le père Guérin, prêtre des missions étrangères, se tenait, auprès de M. Cheyriaux, procureur du lycée de Valenciennes, et lui proposait de répondre pour lui et de mourir à sa place. Vous avez une femme, vous avez un enfant, ce sont des liens par trop douloureux à briser, laissez-moi vous sauver; on ne vérifie pas notre identité. Je suis vêtu comme vous en laïque, ma vie est vouée au martyre, elle aura été utile si elle contribue à votre salut. Laissez-moi répondre pour vous.

Cette proposition était faite dans le silence de la nuit; un homme moins fortement trempé eût pu céder au désir de vivre pour sa famille et accepter M. Cheyriaux. Ni l'un ni l'autre ne furent appelés. Ils furent entendus comme témoins.

Les victimes amenées au guichet du griffe, on les compta une à une en passant à la porte du guichet. On n'en comptait pas d'accord sur le nombre. François croit qu'elles étaient 50.

Ces infortunés se placèrent d'eux-mêmes au milieu de deux rangs formés par le peloton de fédérés.

Ce peloton se mit en marche vers 4 heures. La foule devant une colonne infernale, les hommes et les femmes, repoussés de tous les coins de Paris vers ce quartier, manifestèrent la plus hideuse férocité. Les uns choisissant l'avance la victime qu'ils voulaient frapper, bousculaient les rangs de l'esorte pour aller droit à cette victime on lui mettait une arme sur la gorge: «C'est avec cela que je vais moi-même te descendre tout à l'heure.»

Tout le parcours de la longue rue de Paris et de la rue Haxo se fit au milieu de ces odieuses scènes. Les étages étaient étendus. Enfin, vers 5 heures et demie, le cortège arriva à la grille du 2^e escadron, c'est-à-dire au siège de l'état-major général des légions de Belleville et de Ménilmontant.

Au moment où les étages sont apparus à la grille, Parent, se voyant débordé par la foule qui les amenait, s'adressa ironiquement à ces délégués du comité central, notamment à l'inculpé Siat: «Citoyens, c'est le moment de montrer votre influence: voyons: empêchez ces gens de déshonorer la Commune, si vous le pouvez.» Mais la foule l'écouffait que sa fureur.

Un artillerie fédéré, d'une force herculéenne, était posté sur le seuil de la grille d'entrée. A chaque prêtre qui franchissait le seuil, ce misérable assénait un coup de poing qui renversait quelque fois la victime. Malgré cela, les étages pénétraient dans l'intérieur du secteur et se laissent conduire sans résistance à l'entrée du terrain choisi pour l'exécution.

La dignité de leur attitude semble avoir fait hésiter un instant les assassins qui, les approchant, en ont restés la plupart muets sans oser tous les toucher, malgré les excitations et les cris de mort qui parvenaient des rangs les plus éloignés de la foule.

Enfin, un officier des fédérés monta sur une voiture et fit un discours, un autre grimpa sur un mur et lut un papier. Alors d'immenses chaînes se répandirent en même temps qu'une pensée formidable entra les masses. Les premiers étages se trouvaient étendus dans un terrain choisi pour l'exécution, fermé par une maison. On fit des sautoirs presque à bout portant, le tambour fit des sautoirs, les autres et les autres et les autres de même de sorte que les derniers eurent le double de sautoirs aux sautoirs et à l'heure de la mort, les sautoirs et les sautoirs.